



**La jeunesse palestinienne est
raflée par l'armée
d'occupation**



Pauline Hofmann/Le Soir

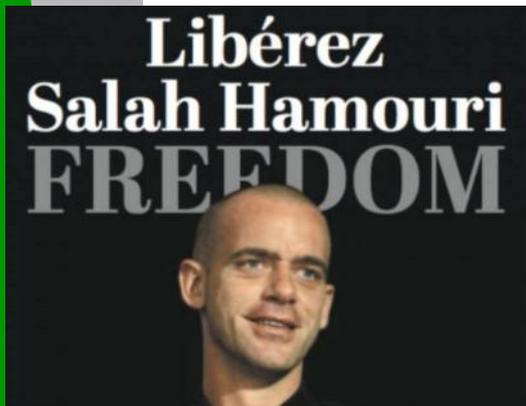
La rapporteuse spéciale de l'ONU sur la Palestine : «Répondre aux atta- ques ? Je n'ai pas le temps».

Son mandat est l'un des plus sensibles des Nations unies. Francesca Albanese est depuis deux mois la nouvelle rapporteuse spéciale de l'ONU pour les Territoires palestiniens occupés.

Elle travaille dans un nid de guêpes. Depuis deux mois, l'Italienne Francesca Albanese a un des mandats les plus compliqués des Nations unies : celui de rapporteuse spéciale pour la situation des droits humains dans les Territoires palestiniens occupés. Elle est en somme la voix de l'ONU pour tout ce qui touche les Palestiniens. Les épaules solides, elle a accordé un entretien au Soir lors de son passage à Bruxelles. Cette juriste énergique raconte les difficultés de son poste, mais aussi les espoirs qu'elle garde malgré tout pour une paix au Proche-Orient.

Début de semaine, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, était en Israël. Elle a insisté sur le nécessaire partenariat entre l'Union européenne et Israël pour obtenir du gaz. Est-il possible de séparer les intérêts économiques et stratégiques des discussions sur les droits humains et la justice ?

J'ai été découragée par ce que j'ai lu. Je n'ai pas suivi l'intégralité de la visite mais le langage utilisé m'a étonnée : très encourageant et accueillant pour une coopération renforcée avec Israël. Or, la société civile et les experts indépendants de l'ONU parlent des violations commises par l'Etat d'Israël à l'encontre du peuple palestinien. Elles ont atteint un niveau qui ne peut être défini autrement que comme de l'apartheid. Cela a des conséquences. Je ne vois pas pourquoi, au lieu d'encourager Israël à respecter le droit international, il y a cette approche jubilatoire. Je ne pense pas qu'il soit possible de séparer la dimension politique et économique. Tout est entremêlé. Si l'on ne respecte pas les droits fondamentaux d'un groupe en réprimant ses droits sous diverses formes, par la privation économique ou la violation pure et simple des droits politiques, on crée un environnement coercitif : il faut de la violence pour priver les gens de leurs propres droits. Mais cela déclenche aussi la violence en retour. Ce qui se passe ne laisse aucun espace aux Palestiniens et aux Israéliens qui soutiennent les Palestiniens dans leur quête de justice. Il n'y a aucun horizon, cela m'inquiète vraiment.



ISRAËL TUE UN ENFANT TOUTES LES 60 HEURES POUR LES 14 DERNIÈRES ANNÉES!



Mais le monde est indifférent

**Et la France refuse un visas aux danseurs
Palestiniens !**



Après six mois de blocage politique, les fonds européens à l'Autorité palestinienne ont été libérés cette semaine. Pensez-vous que cet argent peut amener de l'apaisement ?

Certaines personnes pensent sincèrement que c'est une solution. Mais c'est faux. Enfin... Cela dépend de ce que l'on entend par solution. C'est très pratique de maintenir le statu quo. L'Union européenne et d'autres donateurs payent une facture qui est de la responsabilité d'Israël, le droit humanitaire l'y oblige. Israël n'a donc aucune incitation à changer le statu quo. Et puis, l'aide humanitaire ne peut être une solution à un problème politique. La question de la Palestine est un problème politique, c'est le moins qu'on puisse dire, qui nécessite une solution politique conforme au droit international.

Mais l'Union européenne ne pousse pas vraiment vers une solution politique. Cela témoigne d'une myopie politique de l'Europe.

En tant qu'Européenne, c'est très lourd à gérer pour moi. J'aimerais voir l'UE adopter une position morale et juridique. Mais elle va dans la direction opposée.

Et en faisant cela, elle permet l'occupation, l'impunité. Cette absence de responsabilisation perpétue ce conflit – un terme qui est trop vague et confus pour définir la situation en Palestine.

Vous êtes depuis deux mois la nouvelle rapporteuse spéciale de l'ONU. Qu'aimeriez-vous faire pendant votre mandat ?

Soyons idéaliste : je voudrais être la dernière à occuper ce poste. Je voudrais que d'ici six ans, il n'y ait plus besoin d'avoir quelqu'un jour après jour qui travaille sur les violations imposées aux Palestiniens. Et puis ce mandat est « politiquement tué », il y a des pressions au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour le supprimer.

Mon rôle est de sensibiliser, d'élever le débat pour le sortir de la stagnation et de la fange, mais aussi provoquer un nouveau dialogue entre les différentes parties prenantes. Je suis déterminée à faire participer autant que possible les jeunes et les communautés palestinienne et juive de la diaspora.

Votre position comme rapporteuse spéciale est très exposée, et c'est un euphémisme. Comment gérez-vous les critiques ?

Je suis très exposée aux critiques mais aussi aux soutiens, ce qui est bien plus important. Les critiques font partie intégrante de la politique de détournement, comme l'appelait le professeur Richard Falk (un de ses prédécesseurs comme rapporteur spécial, NDLR). Vous ciblez le messenger pour que le message ne soit pas déformé. Je ne réponds pas aux attaques : je n'en ai pas le temps, je suis occupée par des choses plus sérieuses. Mais bien sûr, ce n'est pas agréable d'être diffamée jour après jour. On me traite d'antisémite alors que je ne le suis évidemment pas.

Un diplomate israélien à l'ONU a dit de vous que vous étiez « inapte » au poste de rapporteuse spéciale. Vous auriez exprimé des doutes à accepter le mandat à cause de « profondes opinions personnelles ». Qu'avez-vous voulu dire par là ?

Je n'ai pas dit ça. C'est de la manipulation, de la décontextualisation et donc des mensonges. Michael Lynk (son prédécesseur, NDLR) a raconté lors d'un webinaire les deux longues années nécessaires pour me convaincre d'écrire mon livre sur les réfugiés palestiniens. Je pensais avoir des opinions personnelles nuisibles à l'objectivité et à la rigueur requises à la recherche universitaire. J'avais tort. Car comme le dit Michael Lynk, il faut aborder toutes les choses de la vie non pas avec un esprit vide mais avec une attitude informée qui vous prédispose bien et objectivement, surtout en tant qu'avocate. J'ai examiné objectivement les faits et tiré des conclusions qui se fondent sur le droit international, ni plus ni moins.

Avant la fin de son mandat, ce même Michael Lynk a lâché une bombe, en tout cas du point de vue israélien. Il a assuré dans un rapport qu'Israël imposait un apartheid dans les Territoires palestiniens occupés. Le suivez-vous dans ses conclusions ?

C'est intéressant. Pour moi, la vraie bombe était, en 2017, de dénoncer l'illégalité de l'occupation. Elle n'est pas temporaire, elle n'est pas conduite dans le respect des intérêts et des droits des personnes protégées, elle est disproportionnée et elle s'est transformée en acquisition de territoire par la force. Tout cela en plus de violer des normes impératives et le droit international. Or, cette « bombe » est un peu passée inaperçue. Dans son rapport sur l'apartheid, Michael Lynk a rejoint un ensemble de voix, qui se sont déjà exprimées là-dessus. La première personne à mentionner ce terme dans un contexte onusien a été John Dugard en 2007. Ce juge sud-africain a lui-même vécu l'apartheid : il sait de quoi il parle. Pour lui, certaines pratiques imposées aux Palestiniens sont pires que l'apartheid en Afrique du Sud. Pour moi, on peut aussi éviter de parler d'apartheid : il suffit de dire que c'est un régime qui consiste en des violations généralisées et systématiques du droit international et qui aboutit à la domination d'un peuple sur un autre. Cela explique ce qui se passe ■

Ne pas abandonner le peuple palestinien



Une délégation du PCF conduite par Mathilde Caroly1 (responsable Palestine) a séjourné à Jérusalem-Est et en Cisjordanie dans le cadre des initiatives de coopérations décentralisées impulsées par l'Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF).

La visite de différents camps de réfugiés, Balata et d'El Far'ah près de Naplouse, celui de Jalazone à Ramallah et celui d'Aïda près de Bethléem, a permis de réaffirmer l'engagement du PCF sur la question du droit au retour des réfugiés palestiniens, qui est un droit inaliénable et dont le règlement est essentiel.

La situation dans les camps s'est dégradée à la suite de la crise du Covid, de la guerre en Ukraine mais, comme l'a rappelé la représentante de l'UNRWA, à la suite de la suppression de la contribution des États-Unis après l'élection de Donald Trump. Même si l'administration Biden l'a relevée, elle n'est pas à la hauteur.

La colonisation, et le morcellement de la Cisjordanie que cela entraîne, a été accélérée, rendant les déplacements pour les Palestiniens de plus en plus contraignants. La présence de l'armée israélienne, en zone A2, est de plus en plus fréquente, tous les jours, des assassinats

sont commis, des incursions ont lieu dans les camps où l'armée détruit des maisons, arrête de manière arbitraire. Des ordres d'expulsion sont prononcés contre les habitants de Sheir Jarrah, quartier de Jérusalem-Est que nous avons visité, comme dans la banlieue d'Hébron contre les Druzes. Tout ceci se pratique en violation du droit international.

La délégation a réaffirmé le soutien du PCF aux 6 ONG qui ont été interdites par Israël, notamment Addameer, une ONG de défense des prisonniers politiques palestiniens dans laquelle Salah Hamouri exerçait en tant qu'avocat, avant sa dernière incarcération.

À travers les rencontres avec les différents partenaires du PCF, le Parti populaire palestinien (PPP) à Ramallah et le Parti communiste israélien (PCI) à Jérusalem, la délégation a mesuré l'impasse politique dans laquelle ils se trouvent.

En Palestine, les élections prévues l'été dernier n'ont pas eu lieu et ont renforcé dans la population le sentiment de perte de légitimité des autorités. Malgré tout, la demande d'unité entre l'Autorité palestinienne et le Hamas demeure très forte. Si les Palestiniens condamnent l'invasion de l'Ukraine, ils constatent avec une très grande déception que les sanctions légitimes qu'ils réclament depuis des

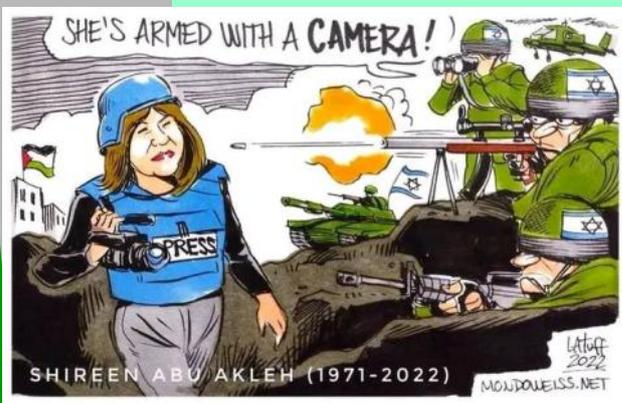
années à l'égard d'Israël n'aboutissent pas quand, dans le même temps, des sanctions à l'égard de la Russie sont mises en place très rapidement.

Du côté israélien, le gouvernement vient d'être dissout et le pays va vivre ses septièmes élections en 6 ans, un retour de Benjamin Netanyahu au pouvoir n'est pas exclu. Aïda Touma, députée de la Joint List à la Knesset, nous a précisé que la coalition Bennett-Lapid qui vient d'être dissoute avait poursuivi à appliquer la même politique néolibérale et de colonisation des Territoires occupés que les précédents gouvernements d'extrême droite.

La loi État-Nation votée en juillet 2018 consacre une vision ethniciste d'Israël, remettant en cause les principes ayant présidé à la fondation d'Israël et affirme la volonté d'apartheid en Israël.

Tous ces échanges ont permis de réaffirmer l'engagement du PCF pour la reconnaissance par la France de l'État de Palestine, pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël en vertu de son article 2 qui demande à chaque partie le respect des droits de l'homme, dans la campagne pour l'Initiative citoyenne européenne qui est lancée depuis février pour demander l'interdiction des produits des colonies.

Mathilde Caroly
Responsable du collectif
Palestine du PCF



ISRAËL/PALESTINE
ONU RÉOLUTION N° 000000....

« ESPÉRANCE CHÉRIE »

« Le droit, à espérer, du Peuple Palestinien s'inscrit comme un droit inaliénable à durée indéterminée. Chaque entrave à ce droit sera sévèrement sanctionné par la communauté internationale.

Les sanctions pouvant aller jusqu'à de lourdes recommandations, mais aussi à des appels à retenues et même la suppression de l'espoir, pour Israël, de l'implantation de nouvelles colonies.

Concernant le drame des palestiniens dont la responsabilité est partagée (90% pour les Palestiniens, 10% pour les Israéliens), l'assemblée délibérante (ONU) adopte à l'unanimité, moins une voix, la résolution suivante:

« le mot liberté n'aura plus cours dans le vocabulaire diplomatique concernant le conflit Palestino-Israélien, il sera remplacé par espoirs (au pluriel).

Les motifs de soutien à cette résolution s'appuient sur des raisons humaines évidentes:

A) défendre la liberté c'est aller au-devant de la mort, l'histoire en est l'évidente preuve !

B) l'espoir fait vivre ».

Paguy, rapporteur spécial
New York, juillet 2022



Ne laissons pas les enfants jouer avec des allumettes !



**Rafle
Israélienne
dans les
territoires
occupés !**



Nuits Atypiques, château Tardes à St. Macaire,
convivialité & discussion en attendant Rusan au tembur & Sylvain à la flute.

Paguy.M@2022



Paguy@M.



Paguy@M.



**Rusan Filiztek musiques
& chants d'Anatolie &
de Mésopotamie Turquie.
Château Tardes
St. Macaire**



Paguy.M@2022